

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 30/07/2020

### **Point de situation sur la ressource en eau en Vendée**

Le mois de juillet va se terminer avec une pluviométrie proche de zéro. Et les prévisions font état de fortes températures les 30 et 31 août, en suite d'une perturbation passagère début août, qui sera suivie d'un temps sec et chaud.

La conséquence est que la baisse de débits des cours d'eau se poursuit.

La situation des nappes souterraines demeure correcte. Il en est de même pour l'eau potable, les barrages de stockage sont remplis à 85 %.

Au vu de la situation des milieux, **le préfet de la Vendée a décidé de renforcer les mesures de limitation sur les cours d'eau et les nappes souterraines :**

- **Interdiction totale de prélèvement sur : marais breton, bassins Sèvre Nantaise, Maines, Logne-Boulogne, Vie-Jaunay, côtiers vendéens et Lay non réalimenté ;**
- **Alerte sur bassins Vendée et Autize ;**
- **Alerte sur nappe Autize ;**
- **Alerte sur marais Sèvre Niortaise ;**
- **Interdiction de remplissage des plans d'eau de chasse dans le marais breton et dans le marais poitevin**

**Ces mesures sont applicables à partir du vendredi 31 juillet 2020, 8 heures.**

**Le préfet de la Vendée invite chaque utilisateur d'eau à rester vigilant et à agir afin de maîtriser sa consommation. Il rappelle également que les feux et notamment les barbecues sont interdits en forêt. Les fortes chaleurs à venir incitent à la plus grande prudence.**

**Service départemental  
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16  
Mél. : [pref-communication@vendee.gouv.fr](mailto:pref-communication@vendee.gouv.fr)  
 [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) -  [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) -  [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon